

# GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE NON À L'EUROPE AMÉRICAINE !



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 25 MAI 2014



Grand Marché Transatlantique  
**NON à l'Europe  
américaine !**

Introduction.....P3

20 ans de mise en place dans l'ombre.....P5

10 votes successifs inavoués .....P6

Des justifications économiques  
très discutables ..... P10

Un projet soutenu par la droite,  
le PS et le patronat ..... P13

Un danger géopolitique ..... P14

Les tribunaux d'arbitrage,  
une justice privée contre les Etats..... P16



## INTRODUCTION

Depuis le 14 juillet 2013, les Etats européens ont confié à la Commission européenne un mandat de négociation pour la mise en place d'un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP en anglais) d'abord appelé Grand Marché Transatlantique (TAFTA en anglais). Négocié en secret, et initié par les patrons des multinationales, l'administration américaine ainsi que les dirigeants européens libéraux et sociaux libéraux, ce projet est un tournant fondamental dans l'histoire de l'Europe.

Cela fait plus de vingt ans que les tenants du libre-échange effréné cherchent à imposer à marche forcée, contre les peuples, leur vision libérale. Le projet d'un Grand Marché Transatlantique entre l'Union européenne et les Etats-Unis s'inscrit dans cette logique. Il a été à l'ordre du jour de plusieurs sommets et réunions ministérielles au niveau européen. Il a été soutenu par la majorité constituée par la droite et les socialistes au Parlement européen lors de nombreux votes successifs depuis 2004.

Le Grand Marché Transatlantique prévoit le démantèlement de toutes les entraves à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats-Unis. Le GMT doit organiser la disparition des barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (normes sociales, environnementales, sanitaires, du travail, etc....). Ce qui veut dire que l'Europe ouvrirait ses portes à l'importation de bœuf aux hormones, de poulets lavés à la javel et d'OGM. Plus rien ne pourrait interdire l'exploitation des gisements de gaz de schistes. Toutes les législations protectrices des citoyens et de l'environnement pourraient être attaquées si nous laissons ce projet voir le jour.

«Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire.»

David  
Rockefeller  
Newsweek 1999



Enfin, le Grand Marché Transatlantique réalise la traduction institutionnelle de la solidarité de «l'Occident» réclamée par les tenants de la thèse du «choc des civilisations».

Pourtant le projet de Grand Marché Transatlantique est quasi absent du débat public. Le gouvernement de Hollande ne l'a pas présenté aux citoyens. **Il n'y a que Jean-Luc Mélenchon qui en ait parlé notamment depuis les européennes de 2009 et la présidentielle de 2012.**

Nous ne pouvons accepter que l'opinion publique n'ait pas accès au mandat de négociation à la différence des entreprises et de leurs groupes de pression qui sont invités à la plupart des réunions de consultation organisées à Bruxelles. **Il n'est pas acceptable que le gouvernement français laisse mener en son nom ces négociations dénuées de toute légitimité démocratique.**

## 20 ANS DE MISE EN PLACE DANS L'OMBRE

**Sans remonter au projet mort-né d'une «union transatlantique» qui date du début de la guerre froide, les prémises du Grand Marché Transatlantique datent de 1995. Cette année est dominée par un contexte idéologique bien précis : nous sommes quelques mois avant la parution du livre de Samuel Huntington, «Le choc des civilisations», qui appelle à l'unité de la «civilisation occidentale» face au reste du monde.**

Dès 1995, les autorités étatsuniennes et européennes ont mis en place deux instances permanentes qui vont servir de laboratoire au Grand Marché Transatlantique. C'est d'une part le Dialogue transatlantique des législateurs (entre le Congrès Américain et le Parlement Européen), d'autre part le Transatlantic Business Dialogue entre les grands patrons américains et européens.

Puis en 1998, **la Commission européenne appuie le projet de «Nouveau Marché transatlantique»**, impulsé par les commissaires européens les plus libéraux et atlantistes : le conservateur britannique Leon Brittan, l'Italien Mario Monti et le libéral allemand Martin Bangemann. Les objectifs de ce marché sont la création d'une zone de libre-échange pour les services, l'élimination des barrières techniques et réglementaires au commerce, la libéralisation des marchés publics, de la propriété intellectuelle et des investissements, ainsi que la suppression progressive des droits de douane sur les produits industriels d'ici 2010.

Ce nouveau projet est alors **mis en échec par le refus de la France** (Védrine, Jospin et Chirac). Il ressurgira néanmoins sous un autre nom, à travers plusieurs résolutions du Parlement européen.

En 1998, le Grand Marché Transatlantique a été mis une première fois en échec par le refus de la France.



## 10 VOTES SUCCESSIFS INAVOUÉS

Depuis 2001, le Parlement européen a voté 10 fois en faveur de la mise en place du Grand Marché Transatlantique. Cet activisme est d'autant plus remarquable que les citoyens n'en ont jamais été informés.

Un projet  
soutenu par  
l'ensemble  
des députés PS  
et Daniel  
Cohn-Bendit.

→ Le 15 mai 2002, le Parlement européen vote la résolution « Vers un renforcement de la relation transatlantique ».

Cette résolution «reconnait que les principaux obstacles à la coopération transatlantique résident dans la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires».

De plus, selon ce rapport, «seuls 2 % des échanges transatlantiques donnent lieu à des litiges entre les deux parties mais ces litiges devraient être réglés conformément aux obligations souscrites auprès de l'OMC». Ainsi, on impose l'arbitrage investisseur/Etat alors que seulement 2% des échanges sont conflictuels.

Ce pré-projet ultra libéral a été approuvé par l'ensemble des députés PS et par Daniel Cohn-Bendit, président du groupe des Verts.

→ En 2004, le Parlement européen et la Commission proposent un «projet de marché transatlantique pour 2015».

Dans une résolution du 22 avril 2004 sur les relations UE — USA, le Parlement européen consacre un paragraphe complet à la description du projet :

«Mise en place du marché transatlantique pour 2015

13. propose le lancement d'un plan d'action sur dix ans visant à approfondir et à élargir le marché transatlantique ainsi que la coopération économique et monétaire transatlantique en vue de mettre en place un marché unique transatlantique pour 2015; »

→ En 2006, deux rapports du Parlement européen viennent étayer et préciser ce projet.

En janvier 2006, la Commission des affaires étrangères adopte le rapport d'Elmar Brok (député allemand CDU), puis en avril 2006, le rapport d'Erika Mann (député allemande du SPD). Ces rapports proposent un accord au périmètre élargi (économie, politique, sécurité), et la mise en place d'un marché transatlantique «sans entraves» en 2015. Ces deux parlementaires sont membres de la «Grande coalition» allemande, le gouvernement commun de la droite et des sociaux-démocrates allemands, qui donne alors le «la» en Europe.

→ Le Parlement européen lui-même vote une résolution le 1<sup>er</sup> juin 2006 en faveur d'un nouvel accord de partenariat transatlantique.

Cette résolution reprend la substance des rapports Brok et Mann. Le PPE et les Libéraux et le PSE votent pour tandis que la GUE et les Verts s'y opposent. Cette résolution propose en matière politique, économique et sécuritaire d'établir une communauté d'action «UE-USA au niveau mondial et régional». Elle reprend l'objectif d'un «marché transatlantique sans entrave en 2015». Elle propose enfin de transformer le Dialogue transatlantique des législateurs (DTL) en une véritable «assemblée transatlantique».

→ Le projet de Grand Marché Transatlantique tardant à se concrétiser, le Parlement européen vote en avril 2007 une nouvelle résolution qui renouvelle le soutien à un marché transatlantique sans barrières douanières, avec des règles harmonisées, pour 2015.

→ Dans une résolution du 8 mai 2008, le Parlement européen se félicite de l'avancement du projet et notamment la mise en place du Conseil économique transatlantique.

La Grande  
coalition  
allemande  
relance le GMT



«Le Parlement réitère son avis selon lequel un marché transatlantique efficace et compétitif forme une base propice à l'établissement ferme du partenariat transatlantique, qui permettra à l'Union et aux États Unis de relever ensemble les défis politiques et économiques mondiaux.»

«Nous résisterons  
au sentiment  
protectionniste»

→ Sommet UE-USA en Slovénie le 10 juin 2008.

Les travaux du Conseil économique transatlantique (TEC en anglais) ont commencé et font l'objet d'un premier bilan d'étape au sommet UE-USA du 10 juin 2008 en Slovénie. La déclaration finale du sommet affirme notamment : «Nous saluons le travail du Conseil économique transatlantique (TEC) dont nous sommes déterminés à faire l'instance effective pour avancer vers des solutions concrètes aux obstacles au commerce et à l'investissement transatlantiques». (...) «Nous saluons le soutien du TEC à l'importance d'un investissement ouvert et nous résisterons au sentiment protectionniste à l'intérieur et nous opposerons au protectionnisme à l'étranger.»

Un rapport d'étape du Conseil économique transatlantique est annexé aux conclusions du sommet. Il propose d'«accélérer la réduction et l'élimination des obstacles au commerce international et à l'investissement». Et il engage les USA et l'UE à «rationaliser, réformer et quand c'est nécessaire, réduire les réglementations pour renforcer le secteur privé.»

→ Résolution du 26 mars 2009 de préparation du sommet UE-USA :

Le Parlement réaffirme ensuite les objectifs du grand marché en terme de libéralisation : «le partenariat transatlantique se fonde (...) sur des objectifs communs tels que des économies ouvertes et intégrées». Le Parlement appelle ainsi à «surmonter les obstacles actuels à l'intégration économique pour réaliser un marché transatlantique unifié d'ici à 2015». Tous les secteurs économiques et financiers sont concernés, avec une intégration

qui passe par une déréglementation généralisée, exactement sur le modèle du marché unique européen. Il s'agit ainsi d'étendre encore le règne de la concurrence libre et non faussée. Le Parlement se déclare aussi «partisan de la suppression des obstacles qui entravent les investissements et la prestation de services financiers transatlantiques».

→ Résolution du 11 novembre 2010 sur le sommet UE-USA et la réunion du Conseil économique transatlantique :

Cette résolution réaffirme l'idée d'un «camp occidental» de pays qui «collaborent dans le monde entier pour défendre une cause commune qui repose sur une histoire, une culture, des intérêts et des valeurs partagés». Le parlement réaffirme l'objectif «d'un marché transatlantique à l'horizon 2015».

La thèse  
d'un «camp  
occidental»  
qui défend  
une cause  
commune et  
des intérêts  
partagés.

→ Résolution du 13 juin 2013 sur le rôle de l'Union Européenne dans un partenariat transatlantique élargi :

Dans cette résolution le parlement exprime le fond du projet : étendre le projet libéral à la planète par blocs régionaux puisque le GMT «créera enfin la perspective d'un large espace économique incluant l'Amérique du Nord, l'Union européenne et de nombreux pays latino-américains avec lesquels les partenaires ont négocié des accords économiques».

Ainsi, le parlement souligne que «l'intégration de deux des plus grandes économies de marché peut créer un modèle géopolitique permettant de promouvoir les valeurs démocratiques libérales».



## DES JUSTIFICATIONS ÉCONOMIQUES TRÈS DISCUTABLES

**Pour appuyer le projet de Grand Marché Transatlantique, le Parlement européen et la Commission passent sous silence des contradictions économiques pourtant innombrables : affrontement dans l'aéronautique entre Airbus et Boeing, confrontation entre deux modèles agricoles, opposition des modèles de protection sociale...**

Dans sa résolution du 1<sup>er</sup> juin 2006, le Parlement européen affirme que «*le commerce entre les deux grands marchés a atteint un niveau sans précédent, le seul volume des échanges s'élevant à un milliard d'euros par jour ; [...] l'Union européenne exporte pour presque 120 milliards d'euros [de services] vers les Etats-Unis, soit un tiers des échanges de services à l'extérieur de l'Union Européenne [...] ; les investissements directs étrangers [...] dépassent 1500 milliards d'euros*». Il ajoute que «*l'Union européenne et les Etats-Unis constituent le plus grand partenariat bilatéral du monde en termes d'échanges commerciaux (quelque 600 milliards € de biens et de services échangés en 2003) et d'investissements (quelque 1400 milliards € au total en 2003), et que pas moins de 14 millions d'emplois, dans l'Union européenne et aux Etats-Unis, dépendent des liens commerciaux transatlantiques (selon la Commission)*».

L'importance des échanges européens avec les Etats-Unis prouve que le système actuel ne freine en aucune manière le commerce transatlantique. Quelle est alors la nécessité d'un accord de libre-échange ?

De plus, selon les propres données de la Direction générale du Commerce de la Commission européenne, on apprend que

depuis 2003, la Chine est le deuxième partenaire commercial de l'Europe, et que la Russie est notre troisième partenaire commercial depuis 2005 (étant 4<sup>e</sup> en 2004 et 5<sup>e</sup> en 2003). En 2006, pour la 1<sup>ère</sup> fois, le montant des échanges commerciaux entre la Chine plus la Russie et l'UE (471 milliards €) est supérieur au montant des échanges avec les États-Unis (444 milliards d'€). La différence s'accroît en 2007 : nos échanges commerciaux progressent avec la Chine et la Russie (+534, 982 milliards €) et reculent légèrement avec les États-Unis (+ 441 milliards €). La croissance du commerce avec la Chine et la Russie légitimerait-elle que nous nous engagions avec eux dans un processus similaire à celui engagé avec les États-Unis ?

La Commission Européenne prétend que le GMT pourrait rapporter **545 € par an et par foyer** (Rapport Ecorys 2009 et CEPR 2013). Donc si nous prenons un foyer moyen de 3 personnes, la casse des normes sociales sanitaires et environnementales pourrait nous rapporter la gigantesque somme de **15€ par mois et par personne**.

Il bénéficie  
de 15€ par  
mois et par  
personne...  
selon la  
commission

Une autre étude (Asses TTIP 2014 présenté par l'Austrian Foundation for Development Research) compile les rapports commandés par la Commission et tire des conclusions différentes :

- Les flux commerciaux augmenteraient de 5 à 10% avec les États-Unis mais **diminueraient de 30% avec les États membres de l'Europe**.
- La suppression des droits de douane entraînerait une baisse de 2% du budget de l'Union Européenne, **soit 2,6 milliards de moins par an**.
- Sur 10 ans de mise en place, les études prévoient **5 à 10 milliards d'euros de coûts d'ajustement sur le chômage (perte des taxes notamment)**.

Il faut y ajouter les coûts incalculables de la mise en place des systèmes de règlement des différends investisseurs/États à la charge des contribuables (tribunaux d'arbitrage).



Ces chiffres montrent que la finalité du GMT est en réalité de donner corps à la solidarité civilisationnelle entre l'Europe et les Etats-Unis dont Huntington estime qu'elle est indispensable pour rétablir **la prééminence menacée de l'Empire américain**.

Les barrières  
sont «sociales,  
sanitaires,  
culturelles ou  
environnementales».

Outre ce changement de nature du projet européen, le Grand Marché Transatlantique représenterait **une libéralisation sans précédent de nos échanges commerciaux**. La suppression des «*nombreuses barrières non tarifaires [trouvant] leur source dans des actes des organes législatifs visant à servir des finalités sociales, sanitaires, culturelles ou environnementales*» qu'évoque le Parlement européen dans sa résolution du 8 mai 2008, pourrait par exemple justifier le droit pour des entreprises privées américaines très présentes dans le domaine de la santé ou de l'éducation de concurrencer les systèmes publics en Europe. Elle conduirait également à un alignement de nos modèles agricoles et interdirait par exemple également les restrictions d'importation de bœuf aux hormones. Quant à l'économie européenne, elle serait invitée à écouler sa production sur un marché américain une fois celui-ci ouvert. L'espoir des dirigeants européens est que les consommateurs américains surendettés jouent le rôle de locomotive pendant que les salariés européens, soumis aux politiques libérales de la Commission, verront leur pouvoir d'achat diminuer.

## UN PROJET SOUTENU PAR LA DROITE, LE PS ET LE PATRONAT

La droite européenne (PPE dont font partie les eurodéputés UMP), comme les sociaux-libéraux européens (PSE dont font partie les eurodéputés PS) ainsi que le MEDEF soutiennent sans réserve le GMT.

François Hollande déclarait le 11 février 2014 au sujet du GMT : «*Dès lors que les principes sont fixés, que les mandats sont donnés, que les intérêts sont connus, aller vite n'est pas un problème, c'est une solution.*» Il rajoutait que «*nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations.*»

Michel Sapin est sur la même ligne, après avoir rappelé le 3 avril 2014 sur France Inter que «*c'est un des fondements de l'Europe que d'être un grand marché*», le ministre du Travail a affirmé que «*le référendum n'est pas la bonne réponse démocratique à une question comme celle-ci*».

A droite, Jean-François Copé a estimé le 18 juin 2013 que «*le projet d'un accord de libre-échange entre l'Europe et les Etats Unis offre des perspectives fantastiques pour la France*».

Au sein du patronat, Pierre Gattaz a réaffirmé son soutien au projet lors d'un appel du MEDEF au conseil européen de février 2014 en déclarant qu'un «*TTIP réussi devrait prévoir une ouverture complète et réciproque des marchés. En dehors de l'élimination des barrières tarifaires, l'accord doit permettre de démanteler les barrières commerciales existantes du fait de normes et de règles différentes. Les marchés publics doivent être ouverts à tous les niveaux, ce qui signifie par exemple la non-application, aux entreprises européennes, des clauses de préférence nationale. Les services financiers doivent être inclus dans la négociation.*» Il a été entendu.

«*Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations.*»

François  
Hollande



## UN DANGER GÉOPOLITIQUE

**Le GMT a une finalité économique libérale (réduire sans cesse l'ambition des normes sociales et environnementales adoptées) mais aussi une finalité géopolitique plus large, conformément à la thèse du choc des civilisations**

Dans une résolution du 26 mars 2009, le Parlement européen ne se contente pas de réaffirmer la nécessité du Grand Marché Transatlantique. Il l'insère dans un nouvel ordre du monde **convergent avec la vision qu'en a le gouvernement américain.**

Bien loin de la question économique, la résolution estime ainsi que *«l'investiture du nouveau président américain marque le début d'une nouvelle ère dans l'histoire des Etats-Unis, qu'elle a été reçue de par le monde avec de grandes attentes et qu'elle a le potentiel pour donner un nouvel élan au partenariat transatlantique»*. Elle considère que *«la majorité des Européens et des Américains estiment que l'Union et les États-Unis devraient répondre en partenariat aux menaces internationales»*.

Elle explique ensuite que *«le partenariat transatlantique doit demeurer une pierre angulaire de l'action extérieure de l'Union»* afin de *«façonner ensemble l'environnement international et de faire front commun contre les menaces et les défis qui les touchent tous les deux»*. De même elle souligne *«l'importance de l'OTAN en tant que pierre angulaire de la sécurité transatlantique»*.

En continuité de la **thèse américaine du choc des civilisations**, l'intégration économique transatlantique est présentée comme un moyen de la solidarité occidentale face aux autres puissances mondiales. En effet, la résolution du Parlement *«encourage une meilleure intégration des marchés des États-*

*Unis et de l'Union de sorte qu'ils concurrencent mieux les marchés émergents»*.

Ce réalignement de l'Europe dans un camp *«occidental»* voulu par les Etats-Unis est massivement soutenu par la vision atlantiste des eurodéputés de droite mais aussi des sociaux libéraux comme des Verts.

Le PSE a massivement voté, avec la droite, en faveur de cette nouvelle résolution atlantiste avec 154 voix pour, 2 contre, et une abstention.

Si jamais certains avaient des doutes sur le bien-fondé du GMT, la dépendance au gaz pourrait bien avoir raison de leurs derniers doutes. Etant donné la dépendance de l'Union Européenne au gaz russe (30% de notre consommation), la situation en Ukraine est l'occasion pour les Etats-Unis de mener **un véritable chantage.**

Le président Obama a annoncé le 26 mars que *«Les Etats-Unis ont la chance d'avoir pu développer des sources d'énergies additionnelles et nous avons autorisé l'exportation d'autant de gaz naturel que l'Europe peut en avoir besoin, mais cela se fera via le marché mondial sur lequel cette énergie est vendue»*. En somme, Obama nous donnera tout le gaz dont nous avons besoin pour nous passer des approvisionnements russes. Mais au prix fort, bien sûr. Si nous désirons vraiment le gaz américain à moindre prix, il faut ratifier le traité de partenariat transatlantique. Selon Obama, le Grand Marché Transatlantique facilitera les exportations de gaz. En effet, cela permettrait aux compagnies états-uniennes d'obtenir automatiquement des licences d'exploitations auprès du département américain de l'énergie et **ainsi inonder le marché européen de gaz de schiste.**

Le «camp  
occidental»  
carbure au  
gaz  
de schiste.



## LES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE, UNE JUSTICE PRIVÉE CONTRE LES ETATS

Parmi toutes les mesures que nous réserve le GMT, la plus dangereuse est sans aucun doute la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage investisseurs/Etats.

L'avènement des procédures d'arbitrages marque tout bonnement la fin des justices étatiques au profit d'une justice privée aux ordres et au profit des multinationales.

Institué d'abord par les traités bilatéraux d'investissement, les arbitrages investisseurs/Etats prennent le pas sur les juridictions nationales.

La fin des  
justices  
nationales au  
profit d'une  
«justice»  
privée

L'arbitrage permet aux entreprises privées de contester les réglementations nationales dans tous les domaines (social, environnemental, sanitaire).

La possibilité d'engager la procédure d'arbitrage n'appartient qu'à l'investisseur, l'Etat lui est toujours défendeur. **Le coût des seules dépenses juridiques occasionnées par un arbitrage oscille entre 8 et 30 millions de dollars d'après l'OCDE.**

Les firmes peuvent attaquer toutes les décisions de tous les échelons normatifs (Etats, régions, communes...) lorsqu'elles considèrent que leurs investissements sont menacés.

Lorsque la sentence est rendue, **elle a force obligatoire, c'est-à-dire qu'elle s'impose de la même manière qu'une décision d'un tribunal classique.** Les procédures d'arbitrages **ne prévoient pas d'appel, elles ne sont pas révisables.**

Les audiences comme les rendus de jugement ne sont pratiquement jamais rendus publics.

Lorsque les Etats sont condamnés par une cour arbitrale, ils ont le choix, soit ils paient l'amende fixée, soit ils révisent la norme attaquée par les firmes.

L'amende la plus élevée jamais fixée s'élève à 1,77 milliard de dollars dans l'affaire Occidental Petroleum contre l'Equateur suite à la résiliation unilatérale d'un contrat pétrolier par le gouvernement équatorien. Cette sentence a été rendue par le CIRDI le 5 octobre 2012.

«*Lorsque je me réveille la nuit et que je pense à l'arbitrage, je ne cesse d'être étonné que les Etats souverains aient accepté en premier lieu l'arbitrage sur les investissements [.] Trois personnes individuelles sont investies du pouvoir de révision, sans aucune restriction ou procédure d'appel, de toutes les actions du gouvernement, de toutes les décisions des tribunaux, et de toutes les lois et régulations émanant du parlement.*»

**Juan Fernández-Armesto, arbitre espagnol.**



## EXEMPLES D'ARBITRAGES

### Attaques sur les normes environnementales :

#### Chevron contre l'Equateur :

Entre 1964 et 1990, plus de **60 milliards de litres d'eau toxique** ont été déversés dans les rivières, tandis que **880 fosses de déchets d'hydrocarbures ont été découvertes** et **65 000 barils de bruts laissés sur place par l'entreprise Texaco, rachetée par Chevron en 2001.**

Après deux décennies de batailles judiciaires, le montant de l'indemnisation avait été fixé à 18 milliards de dollars en 2011. Puis **la Cour nationale de justice Equatorienne avait divisé par deux ce montant, le 2 novembre 2013, ramenant l'amende autour de 9 milliards de dollars.**

L'arbitrage  
contre  
la justice  
environ-  
nementale.

**Chevron a considéré la décision de la plus haute cour de justice équatorienne «illégitime» et «inapplicable».** L'entreprise a saisi le tribunal d'arbitrage de la Haye (Cour Permanente d'Arbitrage), **et revendique d'être exonérée de toute poursuite** en nom collectif en vertu d'accords passés en 1995 entre Texaco et le gouvernement Equatorien.

L'affaire est en cours d'arbitrage.

#### Swedish Energy contre l'Allemagne :

En 2012, le géant de l'énergie Swedish Energy a formulé un recours en arbitrage demandant **3,7 milliards** de dollars en compensation de profit perdus suite à la fermeture de deux centrales nucléaires. La procédure suivait la décision du gouvernement allemand de se débarrasser progressivement de l'énergie nucléaire après la catastrophe de Fukushima.

L'affaire est en cours d'arbitrage.

### Attaques sur les normes sanitaires :

#### Phillip Morris contre l'Uruguay :

Le 19 février 2010, Phillip Morris a formulé une demande d'arbitrage contre l'Uruguay auprès du CIRDI. Phillip Morris conteste 3 dispositions de la réglementation uruguayenne : la présentation simple, l'exigence des pictogrammes sur les conséquences du tabagisme, et l'obligation de recouvrir à 80% les emballages sanitaires. Des mesures courageuses de santé publique qui, selon Phillip Morris sont *«déraisonnables»*. Phillip Morris fait appel à la clause du traitement juste et équitable et demande ainsi le retrait de la législation et une amende pour le gouvernement uruguayen. Sentence prévue en 2015.

### Attaques sur les normes sociales :

#### Achmea contre la République Slovaque :

Fin 2012, l'assureur néerlandais Achmea a reçu 25 millions d'euros de la Slovaquie.

Cet arbitrage fait suite à la décision du gouvernement slovaque en 2006 de revenir sur la privatisation du système de santé et de réinstaurer un système gratuit.

Attention  
l'arbitrage  
peut nuire  
gravement à  
la santé.

## CONCLUSION

La lutte contre le GMT est également une lutte politique contre les sociaux libéraux et la droite qui se sont alliés pour faire passer ce traité contre les peuples.

Pour contrer le Grand Marché Transatlantique, vous pouvez interpeller vos élus. Les élus du Parti de Gauche ont par exemple proposé des votes dans les régions, pour qu'elles se déclarent «**zone hors GMT**». Ces votes ont été adoptés dans les conseils régionaux d'île de France, de Provence Alpes Côtes d'Azur et du Limousin (la motion a été rejetée en Midi-Pyrénées à cause des élus du Parti Socialiste).

**Le 25 mai, les élections européennes vont permettre d'élire un nouveau parlement. Or si le Parlement européen a peu de pouvoirs, il a celui de ratifier les traités internationaux signés par l'Union. Il lui reviendra donc de ratifier -ou non- le Grand Marché Transatlantique.**

**Les futurs eurodéputés Front de Gauche s'opposeront au GMT comme ils l'ont toujours fait.**

**Le 25 mai, pouvez voter NON au GMT et choisir votre NON, un NON de gauche.**

## LE 25 MAI, 1 SEUL TOUR

*Je vote*

**FRONT  
DE GAUCHE**